

## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du Vendredi 4 juillet 2025 à 18 h 30

**Date de Convocation : 30 juin 2025**

**Présidence :** AVÉ Annie

**Secrétaire de séance :** CORNET Laurence

**Nombre d'élus en exercice :** 12

**Nombre d'élus présents :** 10 /12

Annie AVÉ, Sylvain RICHÉ, Didier VOORSPOELS, Gérard DESSERY, Dominique TOTH, Laurence CORNET, Thérèse GELDHOFF, Marie BÉTRENCOURT, Joël MARTIN, Patricia BÉTRENCOURT

**Nombre d'absent(s) excusé(s) :** 1

Valérie CHŒUR – Julien CANDELIER a donné pouvoir à Didier VOORSPOELS

**Procurations :** 1

**Votants :** 11 /12

#### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ *Approbation du Procès-verbal du 14/04/2025*
- ✓ *Révision du règlement Cantine et Garderie*
- ✓ *Signature du contrat « Prestation de livraison de repas »*
- ✓ *Révision du tarif « Location de salle »*
- ✓ *Signature d'une convention de superposition de gestion avec VNF, CAPH, Communes*
- ✓ *Délibération pour acceptation des frais avant signature*
- ✓ *Création du poste de secrétaire de mairie et du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe*
- ✓ *Divers*

**Ouverture de la séance : 18 h 40**

- ✓ Suite à la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 14/04 /2025. [10 votes pour et 1 vote contre]
- ✓ **Signature de la prestation livraison des repas cantine : Décision du maire N° 02 2025**

Mme le Maire explique que le contrat avec Lys Restauration « API » arrive à son terme à la fin du mois d'août, et doit être renouvelé. Ce contrat sera conclu pour une durée de trois ans de 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2028. Les repas seront toujours élaborés de 5 composants + le pain. Les commandes doivent être passées la veille en fin de matinée pour le lendemain et avec un minimum de 15 repas pour éviter le supplément de livraison qui est de 10€ si le chiffre n'est pas atteint.

#### DELIBERATIONS ADOPTEES

2025 03 01	<b>Révision du tarif Cantine et Garderie</b>			Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Mme le Maire rappelle que les tarifs de la cantine et de la garderie sont inchangés depuis 2010 et 2022, elle souhaite et propose aux membres du conseil de relever le prix du repas de 3.15 à 3.50€ et la place de garderie périscolaire de 1.50 à 1.70€ (tarif unique pour le matin et le soir).

Ce nouveau prix tient compte de l'accroissement des charges : personnel communal, énergies (électricité, gaz) et du prix du repas qui a subi 7.63% d'augmentation depuis 2011.

Ces tarifs seront applicables pour la rentrée scolaire 2025/2026 dès le mois de septembre. A l'unanimité les membres acceptent ces tarifs.

À partir de septembre, la garderie périscolaire du soir se fera à l'école comme celle du matin.

2025 03 02		<b>Délibération portant sur la révision du tarif de la salle polyvalente</b>		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	Ne participe pas au vote :

Mme le Maire rappelle que les tarifs de location pour la salle n'ont pas été modifiés depuis 2022. Elle propose de relever le prix pour les wasnois de 280 à 300€ pour le week-end et pour les extérieurs de 550 à 600€. Le tarif pour un vin d'honneur reste en l'état.

✓ **Signature d'une convention de superposition de gestion avec VNF, la CAPH, et la commune :**

Cette convention concerne le schéma intercommunal des itinéraires doux, création ou remise en état des chemins de randonnée cyclables. La CAPH avait déjà signé une convention en 2006 avec les VNF, et maintenant elle souhaite intégrer les communes concernées par les nouveaux tracés d'itinéraires doux tel que la vélo-route au fil de l'eau qui part du pont de *Wavrechain* jusqu'au chemin du halage de *Wasnes*. Cette convention précise que la CAPH aura à charge l'entretien.

Nous n'avons pas le modèle de délibération qui doit être prise avant la fin d'année, nous reportons donc ce sujet à un prochain conseil.

2025 03 03		<b>Acceptation des frais avant signature de l'acte</b>		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 6	Contre : 3	Abstention : 2	Ne participe pas au vote :

Pour finaliser le dossier d'achat de parcelles pour la création du fossé des eaux pluviales, nous devons approuver le montant des frais majorés pour la signature de l'acte.

Le 11 avril 2024, nous avons accepté le montant prévisionnel des frais et indemnités pour un somme de 3 586.50€, nous devons y ajouter 1100€ au titre d'indemnité d'éviction. Ces montants conditionnent la libération des parcelles et la résiliation du bail rural.

2025 03 04		<b>Création de poste de Secrétaire de mairie</b>		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0	

En mai 2024 avant le départ de Marie Line SECRET, nous avons pris une délibération pour la création du poste de secrétaire de mairie. Le Centre de Gestion 59 nous a précisé qu'elle présente une irrégularité mais a été acceptée par la Préfecture comme telle.

Par précaution nous allons donc reprendre une délibération pour la création du poste en indiquant tous les grades valables pour effectuer cette fonction.

Précision : Chaque commune est tenue d'avoir un(e) secrétaire de mairie.

La création de poste de secrétaire de mairie entraîne de facto l'avancement de grade de l'agent administratif faisant fonction.

✓ **Divers :**

Si le club de foot de *PAILLEN COURT* souhaite revenir s'entraîner sur notre terrain la saison prochaine, êtes-vous d'accord que l'on renouvelle la convention ?

>>> à l'unanimité, les membres présents sont d'accord.

Fin de séance à 20h30